

Canton : LES VANS

Préfecture de PRIVAS

délibération :
D_2022_1_2

L' an deux mille vingt deux, le lundi 24 janvier à 18 h 30, le Conseil Communautaire dûment convoqué, s'est réuni en séance ordinaire Centre d'accueil à LES VANS, sous la présidence de Monsieur FOURNIER Joël, Le Président.

Nombre de délégués en
exercice : 31

Date de convocation du : 17 Janvier 2022

Présents : 25

Titulaires : Monsieur ARAKELIAN Jean-Jacques, Madame DESCHANELS Georgette, Monsieur LAGANIER Jean-Marie, Monsieur BORIE Jean-François, Monsieur ROGIER Jean-Paul, Madame BASTIDE Bérengère, Monsieur FOURNIER Joël, Monsieur BRUYERE-ISNARD Thierry, Monsieur NOEL Daniel, Monsieur MANIFACIER Jean-Paul, Monsieur GSEGNER Gérard, Madame DOLADILLE Monique, Monsieur ALLAVENA Serge, Monsieur ROUVEYROL Bernard, Madame LASSALAZ Françoise, Monsieur PELLET Fabien, Monsieur LEGRAS Emmanuel, Monsieur THIBON Pierre, Madame RAYNARD Christiane, Monsieur GADILHE Sébastien, Madame RIEU-FROMENTIN Françoise, Monsieur BONNET Franck, Madame FEUILLADE Delphine, Monsieur MANIFACIER Christian, Monsieur ROBERT Lionnel

Votants : 29

**Objet : Dossiers de demande
de subventions-dotations
auprès de la REGION**

Pouvoirs :

Madame ESCHALIER Cathy a donné pouvoir à Monsieur GADILHE Sébastien
Monsieur GARRIDO Jean-Manuel a donné pouvoir à Monsieur ROBERT Lionnel
Monsieur MICHEL Jean-Marc a donné pouvoir à Monsieur GADILHE Sébastien
Monsieur BALMELLE Robert a donné pouvoir à Monsieur ROUVEYROL Bernard

Absent(s) :

Excusé(s) : Madame CHALVET Catherine, Madame ESCHALIER Cathy, Monsieur GARRIDO Jean-Manuel, Monsieur ROCHE Bruno, Monsieur MICHEL Jean-Marc, Monsieur BALMELLE Robert

Secrétaire de Séance : Monsieur Thierry BRUYERE-ISNARD

Le Président, Joël FOURNIER expose qu'il convient de solliciter des subventions auprès des financeurs sur un certain nombre de dossiers. Il propose de déposer les dossiers suivants auprès de la Région (au titre d'un dispositif ouvert aux intercommunalités ou sur des lignes de droit commun) :

- Toiture espace sportif + éclairage intérieur 99 856 € HT, pour une demande d'aide au maximum du pourcentage éligible.
- Zone d'activités : étude et acquisition 500 000 € HT, pour une demande d'aide au maximum du pourcentage éligible.
- Hôpital : maîtrise d'œuvre 100 000 € HT Avant-projet, pour une demande d'aide au maximum du pourcentage éligible.
- Bâtiment intercommunal des Avelas 23 778 € HT : travaux sol, pour une demande d'aide au maximum du pourcentage éligible.
- Maison de santé pluridisciplinaire 12 000 € HT : sécurisation passerelle, pour une demande d'aide au maximum du pourcentage éligible.
- Voie douce : Sécurisation (tunnel et carrefours) et raccordement Bourg centre Saint-Paul-Le-Jeune pour 250 000 € HT et acquisition d'une épareuse adaptée 40 000 € HT pour un montant total de 290 000 € pour une demande d'aide au maximum du pourcentage éligible.

**Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité des membres présents et représentés, APPROUVE les dossiers de demande de subvention figurant ci-dessus ;
SOLLICITE la Région pour l'obtention de ces subventions ;
AUTORISE le Président à signer toute pièce nécessaire à la bonne instruction de ces demandes.**

Pour : 29 Contre : 0 Abstention : 0

Le Président, Joël FOURNIER



Emis le 24/01/2022, transmis en sous-préfecture et rendu exécutoire le

Envoyé en préfecture le 25/01/2022

Reçu en préfecture le 27/01/2022

Affiché le

ID : 007-200039832-20220124-D_2022_1_2-DE